

Rappels importants Collège

Pour la répartition de la DGH

C'est durant la deuxième quinzaine du mois de janvier que la DGH arrivera dans votre établissement et que le conseil pédagogique devra proposer la répartition de l'enveloppe complémentaire des heures attribuées à votre établissement.

L'APBG tient à rappeler certains points importants

En classe de sixième (cycle 3)

Sur les 4h à répartir en sixième entre SVT, SPC et Technologie, un horaire de 2h hebdomadaire de SVT est une position à défendre. **Un horaire minimum d'1,5h de SVT est une absolue nécessité.**

La constitution de groupes restreints est à demander. Les heures sont à prélever sur la DHS (dotation horaire supplémentaire) qui est de 3h par classe à la rentrée 2017, soit 6h de DHS pour 2 classes.

Exemples : on peut constituer 3 groupes sur 2 classes avec 2h de SVT par groupe restreint ou une heure en classe entière et une heure en demi-classe par semaine.

De plus, la circulaire d'application de la réforme (n° 2015-106 du 30-6-2015) précise qu'une attention prioritaire doit être accordée aux disciplines expérimentales « ... une dotation horaire supplémentaire pour l'établissement, afin de favoriser, en fonction des besoins, le travail en groupes à effectifs réduits... » - « Les groupes à effectifs réduits ont vocation à être constitués en priorité pour les sciences expérimentales... ». Il faut donc utiliser cette circulaire dans la demande de groupes en 6^e. Il faut aussi faire savoir que vous avez à évaluer des compétences expérimentales dans les attendus de fin du cycle 3 (6^e). Il faut aussi faire valoir les problèmes de sécurité lors des manipulations en SVT.

Au cycle 4 (cinquième, quatrième et troisième)

Un horaire d'1,5h de SVT est obligatoire

La constitution de groupes restreints est à demander : 3 groupes sur 2 classes avec 1,5h de SVT par groupe restreint ou une heure en classe entière et une heure en demi-classe par quinzaine.

1,5h à prélever sur la dotation horaire supplémentaire ou DHS (6h en 2017 pour 2 classes).

Il faut aussi utiliser la circulaire d'application de la réforme dans la demande de groupes au cycle 4.

Il faut aussi faire savoir que vous avez à évaluer des compétences expérimentales (socle et DNB) et qu'il faut donc préparer les élèves en amont, en groupes à effectifs réduits pour les travaux pratiques. Il faut aussi faire valoir les problèmes de sécurité lors des manipulations en SVT.

Obtention de l'« heure de vaisselle »

Le décret n°2014-940 du 20 août 2014 relatif aux « obligations de service et aux missions des personnels enseignants » précise bien que si vous êtes en collège, l'heure de décharge en absence de personnel technique de laboratoire, dite « heure de vaisselle », due à tous les professeurs de SVT enseignant **au moins 8 heures** dans la discipline, y compris à temps partiel, **est de droit** et doit être décomptée dans l'établissement de rattachement administratif. Vous avez droit à une diminution d'une heure de votre service. Cette heure est comprise dans la DGH de votre établissement.

Obtention d'une IMP

Le professeur de SVT est en mesure de demander une IMP comme coordonnateur de cycle d'enseignement, coordonnateur du Parcours éducatif de santé, coordonnateur du PEAC (les arts et la culture scientifique). Décret n° 2015 - 475 du 27 avril 2015. Cette heure est comprise dans la DGH de votre établissement. Une IMP peut être fractionnable ($\frac{1}{2}$ ou $\frac{1}{4}$).

Gilbert Faury, secrétaire général de l'APBG